

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression: 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

1 Identification

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit Solvex 3
- · Emploi de la substance / de la préparation

Nettoyage à sec Détachant

- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SEITZ GmbH

Gutenbergstrasse 1 - 3 65830 Kriftel / Germany Tel. + 49(0) 6192-9948-0

Fax + 49(0) 6192-9948-99

order@seitz24.com

www.seitz24.com

· Service chargé des renseignements :

CHEM-TEL Inc. 1305 North Florida Ave Tampa Florida 33602

· Numéro d'appel d'urgence: 1-800-255-3924

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



GHS05 Corrosion

Lésions oculaires graves - catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Éléments d'étiquetage
- · Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol isotridecanol, ethoxylated

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)



Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

3 Composition/information sur les ingrédients

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:				
CAS: 143-22-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol	50 - 100% w/w		
CAS: 69011-36-5	isotridecanol, ethoxylated	< 5% w/w		
CAS: 77-92-9	acide citrique	< 2,5% w/w		

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- · Description des premiers secours
- · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · Indications destinées au médecin :
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions oculaires
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

CA/FR



Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manutention et stockage

- · Manipulation:
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés

Protéger contre le gel.

Durée de stockage: max. 18 mois

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Nettoyage à sec

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)



Page : 4/8

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 3)

· Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales. Aspect: 				
Forme : Couleur : Odeur : Seuil olfactif:	liquide incolore spécifique au produit Pas d'autres informations importantes disponibles.			
· valeur du pH à 20 °C (68 °F):	~ 3,2			
 Modification d'état Point de fusion : Point d'ébullition : 	non déterminé non déterminé			
· Point d'éclair :	non applicable			
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Pas d'autres informations importantes disponibles.			
· Température d'inflammation :	Pas d'autres informations importantes disponibles.			
· Température de décomposition :	Pas d'autres informations importantes disponibles.			

(suite page 5)



Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

	(suite de la page 4)	
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.	
 Limites d'explosivité : inférieure : supérieure : Propriétés comburantes 	Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. non déterminé	
· Pression de vapeur :	Pas d'autres informations importantes disponibles.	
 Densité à 20 °C (68 °F): Densité relative. Densité de vapeur. Vitesse d'évaporation. 	~ 1,00 g/cm³ (~ 8,345 lbs/gal) (ISO 2811) Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible	
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas d'autres informations importantes disponibles.		
 · Viscosité : dynamique : cinématique : - Autres informations 	Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.	

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- Stable dans les conditions ambiantes normales.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucunes en cas d'utilisation adéquate.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Agents forts d'oxydation
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
	CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol				
Oral	DL50	5170 mg/kg (rat)			
Dermique	DL50	3540 mg/kg (lapin)			
CAS: 6901	CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated				
Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)			
Dermique	DL50	> 2000 - 5000 mg/kg (rat) (OECD 402)			
Inhalatoire	CL50	> 1,6 mg/l (rat) (4 h; OECD 403)			
CAS: 77-92-9 acide citrique					
Oral	DL50	3000 mg/kg (rat)			
		(suite page 6)			

e page 6)



Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 5)

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
- · Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires :
- · IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

EC50 62,5 mg/l (algue) (72 h)

> 500 mg/l (crustacés) (24h; Daphnia magna)

LC50 | 2200 - 4600 mg/l (poissons) (96 h; Leuciscus idus)

CAS: 69011-36-5 isotridecanol, ethoxylated

LC50 > 1 - 10 mg/l (poissons) (96 h; Brachydanio rerio; OECD 203)

EC20 0,979 mg/l (algue) (72 h; Desmodesmus subspicatus; QSAR)

1,097 mg/l (poissons) (30 d; Pimephales promelas; QSAR)

0,74 mg/l (crustacés) (21d; Daphnia magna; QSAR)

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Toutes contaminations adsorbées et salissures ou de l'eau contaminée doivent être éliminées dans une installation officielle d'icinération et d'utilisation des déchets spéciaux de risque. Des produits régénerés peuvent être réutilisés, retravaillés ou icinérés dans une installation officielle d'incinération et d'utilisation des déchets spéciaux de risque. Vous êtes obligés d'éliminer les matières chimiques resp. des récipients conforme aux préscriptions du Clean Air Act, The Clean Water Act, RCRA ainsi que tous règlements fédéraux, étatiques ou

(suite page 7)



Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 6)

locaux, valables et relatifs à l'élimination régulaire des déchets spéciaux.

14 Informations relatives au transport	
· Numéro ONU · DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA	néant
 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA 	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA · Class	néant
Groupe d'emballageDOT, TMD, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol et au recueil IBC 	II Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

- · Liste canadienne des substances
- · Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

Tous les composants sont compris.

· Liste de divulgtion des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgtion des ingrédients du Canada (limite 1%)

CAS: 143-22-6 2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol

CAS: 77-92-9 acide citrique

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Attention:

Les données de cette fiche s'entendent de bonne foi et sont regardées d'être exactes à la date cidessus sans comporter une garantie, ni expressément ni impliqué. Les exigences officiellement préscrites peuvent changer et varier d'un endroit à l'autre. C'est donc la responsabilité de l'acheteur d'assurer que ses activités soient conformes aux lois fédérales, ètatiques, provinciales, ou locales. Veuillez trouver à la suite des renseignements spécifiques pour bien observer et satisfaire aux multiples lois et régulationns.

(suite page 8)



Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 01/05/2017 Numéro de version 3 Révision: 01/05/2017

Nom du produit Solvex 3

(suite de la page 7)

· Autres indications : Produit pour un usage professionnel uniquement.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Date de préparation / dernière révision 01/05/2017 / 2
- · Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente

CA/FR